Revue Francophone
Volume : 4 Numéro : 4 Page : 80 à 94
Doi : 10.5281/zenodo.24356985 Reçu : 21/09/2026 ; Révisé : 02/11/2026 ; Accepté : 15/11/2026

NUMÉRIQUE, FEMME ET DÉMOCRATIE

DIGITAL TECHNOLOGY, WOMEN AND DEMOCRACY

Grahon Marie Thérèse Sidonie BEUGRE [a]

[a] *UFR SHS (Département de Philosophie), Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY de Cocody-Abidjan*

Les auteurs acceptent que cet article reste en libre accès en permanence selon les termes de la licence internationale Creative Commons Attribution 4.0

Copyright © Revue Francophone

Revue **Francophone**
Volume : 4 Numéro : 4 Page : 80 à 94
Doi : 10.5281/zenodo.24356985 Reçu : 21/09/2026 ; Révisé : 02/11/2026 ; Accepté : 15/11/2026

Résumé

La transformation numérique des sociétés contemporaines reconfigure en profondeur les conditions d'accès à la parole publique, les mécanismes de participation citoyenne et les structures d'exercice du pouvoir. Dans ce contexte, l'insertion des femmes au sein de l'espace numérique constitue un enjeu critique pour la légitimité démocratique. Si les technologies de l'information offrent des opportunités inédites d'organisation collective, d'autonomisation économique et de contestation politique, elles exacerbent simultanément les inégalités de genre à travers la fracture numérique, la cyberviolence disciplinaire et l'oppression algorithmique. Cet article examine la dialectique entre agentivité féministe et contrôle sociotechnique. À partir d'un cadre interdisciplinaire croisant la philosophie politique, l'économie politique du numérique et les études de genre, enrichi par l'analyse critique des politiques publiques en Afrique subsaharienne et en Côte d'Ivoire, nous soutenons que la démocratisation numérique ne saurait se réduire à la distribution d'équipements. Elle exige une restructuration des architectures algorithmiques, une régulation contraignante des plateformes et la garantie d'une justice sociale tridimensionnelle.

Mots-clés : Numérique, femmes, démocratie, algorithmes, capabilités, cyberviolence.

Abstract

The digital transformation of contemporary societies is fundamentally reconfiguring the conditions for access to public speech, mechanisms of citizen participation and power structures. In this context, the inclusion of women within the digital space is a critical issue for democratic legitimacy. While information technology offers unprecedented opportunities for collective organization, economic empowerment, and political protest, it simultaneously exacerbates gender inequalities across the digital divide, disciplinary cyberviolence and algorithmic oppression. This article examines the dialectic between feminist agency and socio-technical control. From an interdisciplinary framework combining political philosophy, the political economy of digital technology and gender studies, enriched by the analysis of public policies in Sub-Saharan Africa and Côte d'Ivoire, we maintain that digital democratization should not be reduced to the distribution of equipment. It requires a restructuring of algorithmic architectures, a restrictive regulation of platforms and the guarantee of three-dimensional social justice.

Keywords: Digital, women, democracy, algorithms, capabilities, cyberviolence.

Copyright © Revue Francophone

Revue Francophone
Volume : 4 Numéro : 4 Page : 80 à 94
Doi : 10.5281/zenodo.24356985 Reçu : 21/09/2026 ; Révisé : 02/11/2026 ; Accepté : 15/11/2026

INTRODUCTION

L'avènement des technologies de l'information et de la communication au tournant du XXIe siècle a profondément réorganisé la théorie et la pratique de la démocratie. L'information circule désormais à une vitesse inédite, permettant l'émergence d'espaces de délibération affranchis des frontières géographiques et des intermédiaires institutionnels traditionnels. Si cette mutation laissait présager une démocratisation des médiations politiques, la critique féministe des sciences et des techniques révèle une réalité sociotechnique bien plus ambiguë : l'espace numérique n'est pas une infrastructure neutre, mais un champ de luttes où se reproduisent, se recomposent et s'exacerbent les assujettissements patriarcaux.

Pour appréhender cette complexité, il importe de définir rigoureusement les notions structurantes qui mobilisent notre démonstration. La citoyenneté numérique des femmes désigne ici la capacité effective des citoyennes à exercer leurs droits politiques, à participer à la délibération publique et à influencer la volonté collective au sein des réseaux socio-numériques. Cette citoyenneté ne saurait être confondue avec la simple inclusion numérique, qui renvoie quant à elle à l'accès matériel et quantitatif aux infrastructures de communication. L'agentivité féministe, de son côté, s'entend comme la faculté des femmes à agir de manière autonome pour subvertir les structures de domination patriarcale à travers l'outil technique. Enfin, la souveraineté numérique féministe postule le droit des femmes à co-concevoir, régir et auditer les architectures logiques et politiques qui encadrent leur existence en ligne.

Les femmes, historiquement marginalisées ou assignées à la sphère privée dans les architectures démocratiques conventionnelles, ont saisi les réseaux socio-numériques comme des vecteurs d'émancipation et de visibilité publique. Cependant, cette appropriation se heurte désormais à la systématisation de violences de genre en ligne et à l'opacité d'architectures algorithmiques conçues par et pour une domination androcentrique. Comme l'ont souligné les perspectives critiques fondées sur les travaux d'Hannah Arendt et de Nancy Fraser, la liberté politique ne se réduit pas à une disposition formelle : elle suppose la possibilité effective

Copyright © Revue Francophone

Revue **Francophone**
Volume : 4 Numéro : 4 Page : 80 à 94
Doi : 10.5281/zenodo.24356985 Reçu : 21/09/2026 ; Révisé : 02/11/2026 ; Accepté : 15/11/2026

d'apparaître devant autrui, de prendre la parole et d'influencer la formation de la volonté collective sans craindre le bannissement ou la violence.

Dans les pays du Sud global, et particulièrement en Afrique subsaharienne, cette dynamique revêt une acuité singulière. L'expansion de la téléphonie mobile et de la finance numérique crée des leviers d'autonomisation importants pour les femmes. En Côte d'Ivoire, l'inscription de l'égalité des sexes dans la Constitution de 2016 et la loi n° 2019-870 du 14 octobre 2019 imposant un quota de 30 % de femmes candidates aux assemblées élues traduisent une volonté d'institutionnaliser l'inclusivité. Toutefois, les écarts d'accès aux infrastructures, les stéréotypes de genre encodés et l'impunité des violences virtuelles freinent l'impact de ces réformes.

Dès lors, la question centrale qui guide la présente investigation est la suivante : dans quelle mesure l'infrastructure du numérique contemporain redéfinit-elle les conditions de la citoyenneté démocratique des femmes, oscillant entre vecteur de mobilisation émancipatrice et instrument d'éviction de l'espace public ?

Nous défendons la thèse selon laquelle l'articulation entre le capitalisme de plateforme et les normes patriarcales produit une démocratie numérique paradoxale : tout en offrant un canal inédit d'agentivité et de contestation féministe, l'écosystème algorithmique actuel exerce un contrôle disciplinaire et une violence structurelle qui réassignent les femmes aux marges de la souveraineté politique. Seule une gouvernance démocratique combinant régulation juridique, justice algorithmique et développement des capabilités réelles permettra de convertir la technologie en vecteur d'émancipation.

Afin de garantir la rigueur scientifique de notre démarche, la présente étude adopte une méthodologie fondée sur une revue critique de la littérature théorique et une analyse documentaire institutionnelle. L'investigation ne prétend pas à une enquête empirique quantitative de terrain, mais s'inscrit dans le champ de la philosophie politique appliquée, de l'économie politique du numérique et de la sociologie critique du genre.

La sélection des sources scientifiques s'appuie sur des critères stricts de pertinence épistémologique, mobilisant des autrices et auteurs de premier plan en études de genre, en

Copyright © Revue Francophone

Volume : 4 Numéro : 4 Page : 80 à 94
Doi : 10.5281/zenodo.24356985 Reçu : 21/09/2026 ; Révisé : 02/11/2026 ; Accepté : 15/11/2026

philosophie critique de la technologie et en sociologie des mouvements sociaux (Hannah Arendt, Nancy Fraser, Amartya Sen, Shoshana Zuboff, Safiya Umoja Noble, Miranda Fricker). S'agissant de la dimension africaine et ivoirienne, notre démonstration repose sur l'examen croisé de sources institutionnelles officielles et de rapports d'organisations spécialisées, notamment les publications de la Commission Économique pour l'Afrique (CEA) et d'International IDEA. La méthode consiste à confronter les postulats universalistes de la démocratie numérique aux aspérités matérielles, culturelles et normatives du contexte subsaharien et ivoirien.

Pour mener à bien cette démonstration, notre travail s'articule autour de trois grands axes complémentaires. Dans un premier temps, nous analyserons la tension sociotechnique fondamentale en confrontant le rôle du numérique comme levier d'émancipation et de création de contre-publics subalternes à ses mécanismes disciplinaires de cyberviolence et d'oppression algorithmique. Dans un deuxième temps, nous soumettrons cette dialectique théorique à l'analyse documentaire du contexte ivoirien et africain en examinant les obstacles socio-économiques, les fractures de capabilités ainsi que la portée des réformes institutionnelles de parité.

Enfin, dans un troisième temps, nous tracerons les perspectives d'une gouvernance inclusive en posant les jalons d'une souveraineté numérique féministe fondée sur la justice tridimensionnelle, la littératie critique et la refonte éthique des architectures logicielles.

1. L'AMBIGUÏTÉ DU NUMÉRIQUE ENTRE LEVIER D'ÉMANCIPATION ET CONTRÔLE DISCIPLINAIRE

1.1. L'agentivité féministe et l'émergence des contre-publics subalternes

Historiquement, la théorie démocratique classique s'est structurée autour d'une agora sélective réservant la délibération aux élites masculines. Hannah Arendt (1961) pose que la liberté politique exige la constitution d'un domaine public partagé au sein duquel les individus se révèlent par le discours et l'action. Or, cette arène traditionnelle s'est édifiée sur l'occultation des oppressions domestiques. Pour corriger cette cécité épistémologique, Nancy

Copyright © Revue Francophone

Revue Francophone
Volume : 4 Numéro : 4 Page : 80 à 94
Doi : 10.5281/zenodo.24356985 Reçu : 21/09/2026 ; Révisé : 02/11/2026 ; Accepté : 15/11/2026

Fraser (1990) introduit le concept théorique de contre-publics subalternes, démontrant que face au monopole discursif de la classe dominante, les catégories marginalisées élaborent leurs propres arènes parallèles afin de problématiser leurs besoins spécifiques et contester l'ordre établi.

L'essor des technologies interactives confère à ces instances de résistance une consistance matérielle et une portée inédites. Jessie Daniels (2009) montre que l'écosystème Web constitue un vecteur d'autonomisation réapproprié par le cyberféminisme. Daniels établit que les dispositifs sociotechniques permettent de contourner la censure des médias traditionnels androcentriques, offrant aux intellectuelles ainsi qu'aux militantes les capacités de forger leurs propres grammaires contestataires et de diffuser leurs analyses sans subir le filtrage des éditeurs hégémoniques.

Au-delà de la simple prise de parole, ces infrastructures numériques engendrent une mutation profonde des modes d'organisation collective. Manuel Castells (2012) théorise les dynamiques d'action connectée en soulignant que la topologie décentralisée des réseaux sociaux permet d'agglutiner des revendications individuelles dispersées pour les muer en mouvements sociaux d'envergure internationale. Cette architecture distribuée offre aux mouvements de femmes la possibilité d'orchestrer une mobilisation transnationale instantanée, faisant émerger une forme novatrice d'agentivité citoyenne affranchie des structures partisanes traditionnelles.

1.2. La politisation du vécu intime, les capabilités et les limites marchandes

Au sein de ces espaces dématérialisés, la frontière étanche entre vie privée et arène politique s'efface progressivement. Rosalind Gill (2016) démontre que les campagnes virales permettent de traduire des souffrances individuelles, autrefois reléguées au domaine de l'intime, en enjeux de débat national. En médiatisant les préjudices sexistes, le militantisme connecté arrache les agressions sexuelles au silence domestique pour les inscrire au cœur des agendas législatifs, révélant la dimension structurelle et systémique des violences patriarcales.

L'évaluation de cette dynamique émancipatrice requiert d'examiner la liberté réelle dont jouissent les usagères dans leur interaction avec les outils virtuels. Amartya Sen (1999)

Copyright © Revue Francophone

Volume : 4 Numéro : 4 Page : 80 à 94
Doi : 10.5281/zenodo.24356985 Reçu : 21/09/2026 ; Révisé : 02/11/2026 ; Accepté : 15/11/2026

formalise l'approche par les capabilités, affirmant que le développement humain dépend moins de la possession de biens matériels que des facultés concrètes d'accomplir des choix de vie fondamentaux. Transposée à l'environnement digital, cette grille d'analyse implique que l'accès aux autoroutes de l'information doit être pensé comme un moyen d'accroître l'autonomie décisionnelle des femmes, leur fournissant les ressources informationnelles nécessaires à l'exercice plein de leur citoyenneté.

Toutefois, cette dynamique de libération de la parole rencontre une contrainte majeure liée aux structures du marché. Sarah Banet-Weiser (2018) formule la critique critique du féminisme de plateforme en dévoilant comment les grandes firmes technologiques récupèrent le vocabulaire de l'empowerment féminin pour le transformer en marchandise. L'autrice établit que la visibilité accordée aux causes féministes est souvent filtrée pour favoriser un militantisme superficiel et esthétisé, maximisant l'engagement des utilisateurs au bénéfice des actionnaires, tout en neutralisant le potentiel de transformation radicale de ces mouvements.

1.3. Cyberviolence disciplinaire, capitalisme de surveillance et oppression algorithmique

Parallèlement à ces dynamiques d'émancipation, l'espace numérique déploie des mécanismes de rétorsion visant à sanctionner l'occupation de la scène publique par les femmes. Danielle Keats Citron (2014) analyse le harcèlement en ligne comme une entreprise disciplinaire orchestrée. Citron prouve que le doxxing, les menaces d'agression sexuelle et le raidissement haineux sont employés de manière ciblée contre les femmes journalistes, universitaires et élues pour leur infliger un coût psychologique et réputationnel insupportable, cherchant à réduire au silence toute parole féminine dissidente.

Loin d'être de simples dérives individuelles, ces manifestations d'hostilité s'insèrent au cœur du modèle économique des conglomérats technologiques. Shoshana Zuboff (2019) théorise le capitalisme de surveillance, expliquant que l'extraction de profit repose sur la prédiction et la manipulation des comportements des usagers. Les logiques algorithmiques de recommandation ne promeuvent pas la haine par simple idéologie misogynes, mais parce qu'elles maximisent l'engagement émotionnel (indignation, polarisation) qui nourrit la régie

Copyright © Revue Francophone

Volume : 4 Numéro : 4 Page : 80 à 94
Doi : 10.5281/zenodo.24356985 Reçu : 21/09/2026 ; Révisé : 02/11/2026 ; Accepté : 15/11/2026

publicitaire. Les architectures logicielles sont ainsi délibérément calibrées pour amplifier les contenus polarisants, rendant les vagues de haine particulièrement lucratives.

Enfin, l'oppression subie par les citoyennes découle de la neutralité trompeuse du code informatique. Safiya Umoja Noble (2018) élabore le concept d'oppression algorithmique, démontrant que les moteurs de recherche et les logiciels décisionnels intègrent et pérennisent les biais racistes et sexistes de leurs concepteurs. Comme l'avait formulé Lawrence Lessig (1999) en affirmant que le code constitue la véritable loi d'Internet, ces règles logicielles opaques dictent les conditions de visibilité dans la cité, verrouillant de manière invisible la participation démocratique des femmes.

2. L'ÉPREUVE DU TERRAIN : DYNAMIQUES ET OBSTACLES DANS LE CONTEXTE IVOIRIEN ET AFRICAIN

2.1. Les dimensions infrastructurelles, économiques et matérielles de la fracture

L'exercice concret de la citoyenneté dématérialisée se heurte prioritairement à l'inégale répartition des ressources technologiques de base. En s'appuyant sur l'analyse documentaire des rapports de la Commission Économique pour l'Afrique (CEA, 2022, pp. 45-62), nous constatons que l'accès aux terminaux intelligents et au haut débit cellulaire demeure fortement inégal sur le continent. Les femmes subsahariennes souffrent d'un déficit d'équipement accentué, attribuable aux écarts structurels de revenus et au coût disproportionné des forfaits Internet par rapport au pouvoir d'achat médian, ce qui engendre une ségrégation technologique majeure écartant durablement les populations rurales et périurbaines de la délibération en ligne.

Cette exclusion matérielle se répercute directement sur les leviers d'indépendance financière indispensables à l'engagement civique. La CEA (2022, pp. 68-74) observe que bien que les services de micro-finance mobile offrent un canal d'intégration socio-économique aux micro-entrepreneuses, le manque de capitalisation et la faible maîtrise des interfaces numériques limitent la portée de ces dispositifs. Les femmes demeurent cantonnées aux sous-

Copyright © Revue Francophone

Volume : 4 Numéro : 4 Page : 80 à 94
Doi : 10.5281/zenodo.24356985 Reçu : 21/09/2026 ; Révisé : 02/11/2026 ; Accepté : 15/11/2026

secteurs informels de subsistance, sans réussir à convertir leur autonomisation financière partielle en poids politique mesurable.

Par conséquent, ces fractures matérielles brident l'expression de la souveraineté populaire. International IDEA (2024, pp. 112-128), dans son Baromètre de la participation politique en Afrique, souligne que la disparité d'accès aux technologies numériques prive une écrasante majorité de citoyennes des flux d'information institutionnelle essentiels pour évaluer l'action publique. Cette asymétrie de formation civique conforte les réseaux d'influence traditionnels masculins et maintient les femmes dans une position d'assujettissement électoral persistant.

2.2. Les barrières éducatives, l'injustice épistémique et les normes patriarcales

Au-delà de la disposition des équipements, la pleine appropriation des outils d'information suppose la possession d'un bagage théorique et technique adéquat. Paulo Freire (1974) a modélisé les processus d'émancipation à travers la notion de conscience critique, montrant que les groupes subalternes doivent apprendre à décoder leur réalité sociale pour briser leur domination. Appliqué à l'univers dématérialisé, ce constat révèle que l'analphabétisme numérique prive les femmes des savoirs de base nécessaires pour naviguer sur le Web de manière autonome, les réduisant à des consommatrices passives d'informations exogènes.

Ce déficit de formation engendre un discrédit persistant pesant sur les prises de parole féminines. Miranda Fricker (2007) forge le concept d'injustice épistémique, démontrant comment les structures d'autorité refusent d'accorder une valeur d'expertise égale aux témoignages émis par les catégories dominées. En Afrique subsaharienne, ce préjugé de crédibilité prive les femmes de la reconnaissance de leur parole, leurs interventions sur les réseaux sociaux étant fréquemment dénigrées ou perçues comme subversives par les acteurs patriarcaux traditionnels.

En outre, ces blocages cognitifs s'enracinent dans la persistance de représentations culturelles hautement hiérarchisées. bell hooks (1984) démontre que le système patriarcal impose des rôles sociaux étanches réservant la maîtrise technique et la parole décisionnelle

Copyright © Revue Francophone

Volume : 4 Numéro : 4 Page : 80 à 94
Doi : 10.5281/zenodo.24356985 Reçu : 21/09/2026 ; Révisé : 02/11/2026 ; Accepté : 15/11/2026

aux hommes. Dans de nombreuses communautés, les femmes qui transgressent ces injonctions morales pour investir l'espace virtuel subissent une réprobation sociale brutale, allant de la stigmatisation familiale au discrédit communautaire, visant à restaurer l'ordre social dominant.

2.3. Réformes institutionnelles, quotas et réalités de la parité en Côte d'Ivoire

Face à ces blocages structurels, la Côte d'Ivoire a entrepris d'adapter son arsenal normatif pour garantir l'équité de genre. La République de Côte d'Ivoire (2016) a solennellement inscrit dans sa Loi fondamentale l'obligation d'encourager la promotion des droits politiques des citoyennes. Cette orientation constitutionnelle majeure a trouvé une déclinaison opérationnelle avec l'adoption par la République de Côte d'Ivoire (2019) de la loi n° 2019-870, qui exige une proportion minimale de 30 % de candidates féminines lors des scrutins pour la désignation des représentants au Parlement et dans les conseils régionaux.

Néanmoins, l'analyse des dynamiques électorales montre que la concrétisation de ces avancées juridiques se heurte à des manœuvres de contournement sophistiquées sur la scène numérique. International IDEA (2024, pp. 145-152) rapporte que lors des échéances électorales ivoiriennes, la sphère informatique devient le théâtre de violentes campagnes de dénigrement orchestrées contre les femmes candidates. L'utilisation de montages diffamatoires, la divulgation de rumeurs sur la vie privée et le harcèlement ciblée visent à ternir l'image des aspirantes, annihilant ainsi les effets protecteurs de la législation sur les quotas.

Finalement, l'analyse documentaire institutionnelle confirme que la simple présence d'élues au sein des assemblées ne garantit pas la transformation réelle des rapports de pouvoir. La CEA (2022, pp. 89-95) fait remarquer que l'accroissement formel du nombre de parlementaires féminines en Côte d'Ivoire ne s'accompagne pas nécessairement d'un accès aux commissions régaliennes ou aux budgets d'orientation technologique. En l'absence d'un contrôle direct sur les investissements d'infrastructures, la représentativité politique formelle s'apparente trop souvent à une vitrine démocratique sans incidence structurelle majeure.

Copyright © Revue Francophone

Revue Francophone
Volume : 4 Numéro : 4 Page : 80 à 94
Doi : 10.5281/zenodo.24356985 Reçu : 21/09/2026 ; Révisé : 02/11/2026 ; Accepté : 15/11/2026

3. POUR UNE GOUVERNANCE NUMÉRIQUE ET UNE SOUVERAINETÉ FÉMINISTE INCLUSIVE

3.1. Justice tridimensionnelle, intersectionnalité et politiques publiques

Pour surmonter ces apories, l'élaboration de politiques publiques inclusives nécessite la mise en œuvre d'un cadre théorique holistique. Nancy Fraser (2005) élabore sa conception de la justice tridimensionnelle, soutenant que toute équité sociale exige la combinaison indissociable de la redistribution économique des ressources, de la reconnaissance culturelle des identités marginalisées et de la représentation politique équitable des groupes opprimés. Appliqué à la sphère technologique, ce modèle impose d'associer la distribution d'équipements informatiques à une refonte des représentations de genre et à l'intégration obligatoire des citoyennes dans les instances de régulation.

De surcroît, la conception des architectures logicielles doit intégrer le chevauchement des facteurs de discrimination. Joy Buolamwini et Timnit Gebru (2018) ont apporté la preuve empirique que les algorithmes de reconnaissance faciale développés par les géants de la Tech accumulent des marges d'erreur désastreuses lorsqu'ils analysent des visages de femmes racisées. Ces travaux démontrent la nécessité d'imposer des audits algorithmiques indépendants et obligatoires afin d'expurger les jeux de données d'apprentissage de leurs biais systémiques avant tout déploiement institutionnel.

Parallèlement à ces correctifs techniques, l'État doit démocratiser les instances de décision qui pilotent la transformation numérique. International IDEA (2024) préconise la mise en place de clauses de parité exécutoires au sein des directions des agences nationales des télécommunications et des autorités de régulation des médias. Une présence accrue d'expertes au sein de ces conseils d'administration permettrait de réorienter concrètement les fonds publics vers l'aménagement numérique des zones enclavées et la sécurisation des espaces de délibération citoyenne.

Copyright © Revue Francophone

Revue **Francophone**
Volume : 4 Numéro : 4 Page : 80 à 94
Doi : 10.5281/zenodo.24356985 Reçu : 21/09/2026 ; Révisé : 02/11/2026 ; Accepté : 15/11/2026

3.2. Littératie critique, émancipation et décolonisation des savoirs

La rénovation de l'espace public exige également un effort éducatif majeur centré sur l'émancipation des usagères. Paulo Freire (1974) préconisait une pédagogie des opprimés capable de développer l'esprit d'analyse et de contestation face aux structures d'autorité. Dans la société de l'information, cette exigence se traduit par la promotion institutionnelle d'une littératie numérique critique, enseignant aux femmes non seulement le maniement opérationnel des applications, mais le décodage des modèles économiques, des flux de données personnelles et des mécanismes de désinformation.

Cette maîtrise des codes de communication s'avère indispensable pour corriger les asymétries de légitimité au sein du débat civique. Miranda Fricker (2007) souligne que le dépassement de l'injustice herméneutique se produit lorsque les groupes marginalisés élaborent leurs propres outils conceptuels pour nommer les violences subies. Le développement d'une expertise technologique propre permet aux citoyennes de structurer des récits rigoureux, imposant leurs priorités dans le débat démocratique officiel.

Enfin, cette démarche d'autonomisation intellectuelle doit s'accompagner d'une décolonisation de la production des données sur le Web. bell hooks (1984) a constamment défendu l'importance de faire émerger des théories élaborées depuis les marges socio-économiques. L'appropriation des outils de programmation par les développeuses et universitaires du Sud global permet la création de contenus numériques originaux, reflétant les réalités locales et brisant l'hégémonie culturelle des plateformes occidentales.

3.3. Refonder les infrastructures : Communs, *Data Feminism* et *Safety by Design*

Sur le plan méthodologique, la manipulation des données massives doit adopter une éthique de la responsabilité sociale. Catherine D'Ignazio et Lauren F. Klein (2020) formalisent les principes du *Data Feminism*, proposant une grille d'analyse qui étudie la façon dont les rapports de pouvoir sont reproduits ou contestés par la science des données. Les autrices invitent les ingénieurs à concevoir des systèmes de collecte participatifs, garantissant que les statistiques démographiques servent à documenter les injustices de genre plutôt qu'à renforcer la surveillance des populations vulnérables.

Copyright © Revue Francophone

Revue **Francophone**
Volume : 4 Numéro : 4 Page : 80 à 94
Doi : 10.5281/zenodo.24356985 Reçu : 21/09/2026 ; Révisé : 02/11/2026 ; Accepté : 15/11/2026

En matière de régulation logicielle, la protection des utilisatrices doit cesser d'être une option secondaire pour devenir une obligation architecturale et légale. Danielle Keats Citron (2014) milite pour l'imposition du concept de *Safety by Design* au sein du développement des plateformes conversationnelles. Ce principe juridique exige des concepteurs qu'ils intègrent dès la phase de codage des filtres automatisés contre la haine misogyne, des mécanismes de modération préventifs et des protocoles de signalement simplifiés, assortis de sanctions financières coercitives pour les entreprises défaillantes.

En dernière analyse, la garantie d'une véritable démocratie numérique suppose de soustraire les espaces de délibération aux seules lois de la rentabilité publicitaire. Shoshana Zuboff (2019) affirme que pour surmonter les dérives du capitalisme de surveillance, les États doivent subventionner massivement la création de communs numériques décentralisés. Ces infrastructures publiques sécurisées, gérées de manière transparente et affranchies de la maximisation publicitaire, offriront aux citoyennes un cadre d'échange affranchi des logiques d'exploitation marchande, réhabilitant la promesse initiale d'un Internet émancipateur.

CONCLUSION

La présente investigation démontre que l’impact du numérique sur la condition politique des femmes est traversé par une contradiction structurelle. Interrogeant la mesure dans laquelle les infrastructures sociotechniques redéfinissent la citoyenneté démocratique des femmes, notre étude confirme l’existence d’une tension permanente entre agentivité émancipatrice et violence disciplinaire.

L'analyse menée au fil de ce travail permet d'établir trois constats fondamentaux. En premier lieu, si la numérisation a ouvert une brèche historique permettant la constitution de contre-sphères publiques, l’exposition des violences patriarcales et la création de leviers d’autonomisation économique, elle a simultanément généré de nouvelles formes d’oppression. L’économie politique des plateformes, fondée sur la marchandisation de la polarisation, conjuguée au patriarcat encodé des systèmes algorithmiques, entretient un climat d’hostilité qui menace d’expulser les femmes de l’arène civique. En deuxième lieu, l'analyse documentaire du terrain a révélé que dans des contextes comme celui de la Côte d’Ivoire et

Copyright © Revue Francophone

Volume : 4 Numéro : 4 Page : 80 à 94
Doi : 10.5281/zenodo.24356985 Reçu : 21/09/2026 ; Révisé : 02/11/2026 ; Accepté : 15/11/2026

plus largement de l'Afrique subsaharienne, ces défis numériques s'ajoutent aux barrières socio-culturelles et économiques traditionnelles, fragilisant la portée des réformes institutionnelles de parité. En troisième lieu, il apparaît clairement que la reconquête d'un espace public authentiquement inclusif passe par la mise en œuvre d'une politique de justice globale combinant l'assujettissement des entreprises technologiques au respect strict des droits humains, l'investissement dans des infrastructures publiques régies par les principes du *Data Feminism*, ainsi que le développement des capabilités réelles et de la littératie critique des citoyennes.

En ouverture prospective, l'émergence rapide de l'intelligence artificielle générative et des technologies de synthèse vidéo pose un défi d'une gravité inédite. En facilitant la création automatisée de contenus diffamatoires et de visuels à caractère sexuel non consentis visant les femmes publiques, l'IA générative risque d'accentuer la dépréciation de leur parole. Dès lors, une interrogation capitale s'impose aux recherches futures : dans quelle mesure l'élaboration de cadres de gouvernance souverains et éthiques de l'intelligence artificielle en Afrique peut-elle transformer ces technologies en instruments de détection des discriminations, plutôt qu'en outils ultimes d'invalidation de la parole des femmes dans la cité ?

BIBLIOGRAPHIE

Arendt, H. (1961). *Condition de l'homme moderne*. Calmann-Lévy.

Banet-Weiser, S. (2018). *Empowered: Popular feminism and popular misogyny*. Duke University Press.

Buolamwini, J., & Gebru, T. (2018). Gender shades: Intersectional accuracy disparities in commercial gender classification. *Proceedings of Machine Learning Research*, 81, 1-15.

Castells, M. (2012). *Networks of outrage and hope: Social movements in the Internet age*. Polity Press.

Citron, D. K. (2014). *Hate crimes in cyberspace*. Harvard University Press.

Copyright © Revue Francophone

Volume : 4 Numéro : 4 Page : 80 à 94
Doi : 10.5281/zenodo.24356985 Reçu : 21/09/2026 ; Révisé : 02/11/2026 ; Accepté : 15/11/2026

Commission Économique pour l'Afrique (CEA). (2022). *African Women's Report 2021: Digital finance ecosystems: Pathways to women's economic empowerment in Africa*. Nations Unies.

Daniels, J. (2009). Rethinking cyberfeminism(s): Race, gender, and embodiment online. *Signs: Journal of Women in Culture and Society*, 36(1), 101-124.

D'Ignazio, C., & Klein, L. F. (2020). *Data feminism*. MIT Press.

Fraser, N. (1990). Rethinking the public sphere: A contribution to the critique of actually existing democracy. *Social Text*, (25/26), 56-80.

Fraser, N. (2005). *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*. La Découverte.

Freire, P. (1974). *Pédagogie des opprimés*. Maspero.

Fricker, M. (2007). *Epistemic injustice: Power and the ethics of knowing*. Oxford University Press.

Gill, R. (2016). Post-postfeminism? New feminist visibilities, postfeminist sensibilities and the recovery of agency. *Feminist Media Studies*, 16(4), 610-630.

hooks, b. (1984). *Feminist theory: From margin to center*. South End Press.

International IDEA. (2024). *Participation politique des femmes : Baromètre Afrique 2024*. Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale.

Lessig, L. (1999). *Code and other laws of cyberspace*. Basic Books.

Noble, S. U. (2018). *Algorithms of oppression: How search engines reinforce racism*. New York University Press.

République de Côte d'Ivoire. (2016). *Constitution de la République de Côte d'Ivoire*.

République de Côte d'Ivoire. (2019). *Loi n° 2019-870 du 14 octobre 2019 favorisant la représentation de la femme dans les assemblées élues*.

Sen, A. (1999). *Development as freedom*. Alfred A. Knopf.

Zuboff, S. (2019). *The age of surveillance capitalism: The fight for a human future at the new frontier of power*. PublicAffairs.

Copyright © Revue Francophone